

» Toute association de la nature ci-dessus exprimée, qui se sera formée sans autorisation, ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elle imposées, sera dissoute. »

Voilà ce que disent les articles 291 et 292 du code pénal. Or, l'institution des frères de la doctrine chrétienne est-elle une association religieuse? Oui. Existe-t-elle avec l'agrément du gouvernement? Oui. Le gouvernement pouvait-il lui imposer des conditions d'existence? Oui. Ces conditions ne sont-elles pas les statuts mêmes de ses fondateurs? Oui encore.

Donc le gouvernement doit tenir la main à l'exécution des statuts. Ceci répond encore au second argument. Le conseil de l'Université n'a pas le droit de connaître d'une infraction à un statut religieux! Mais ce statut, encore une fois, est la condition légale de l'existence de la société; tant vaudrait dire que l'autorité publique n'a pas le droit d'imposer des règles à une association religieuse, ni de connaître des infractions commises contre ces règles. Que parlons-nous ici de religion? Le droit de tenir pension pour les laïques est, selon vous, un droit religieux. Comment cela? Non pas de sa nature sans doute, mais parce qu'il se rapporte à une société religieuse. A la bonne heure; mais cette société religieuse reçoit ses conditions d'existence de l'autorité laïque, et le statut dont il s'agit est une force légale à ces statuts. Qu'est-ce donc que l'art. 291 du code pénal? Vous ignorez les lois les plus usuelles aussi bien que la langue de votre pays. En vérité, votre éducation fait peu d'honneur aux frères.

Ah! si le droit que vous réclamez appartenait sans distinction à tous les citoyens! mais il n'en est point ainsi. Tout citoyen ne peut élever individuellement un pensionnat; il ne le peut point en société d'autres citoyens. Et ce n'est pas une simple association que l'institut des frères de la doctrine chrétienne, c'est une corporation dont les établissements couvrent le pays tout entier. Quoi! il ne nous sera pas permis, à nous, aînés, de fonder sans autorisation préalable une société pour la propagation de l'instruction primaire; si l'autorisation est donnée, nous ne pourrions faire un pas hors du cercle que le gouvernement vous aura tracé, et vous serez libres, vous autres, de toutes ces entraves; vous seuls aurez le droit d'interpréter les statuts sous lesquels vous existez: vous seuls déciderez quand ils sont enfreints! O la merveilleuse égalité!

Nous l'avons dit, et nous ne cesserons de le répéter, la liberté de l'enseignement n'est possible qu'à deux conditions:

La première est un système complet d'éducation nationale dirigé par l'Etat et mis à la portée de toutes les classes.

La seconde est la concurrence égale de tous les citoyens en matière d'instruction publique.

Or, le *Journal de Rennes* et les autres journaux de son parti ne veulent d'aucune de ces conditions. Qu'ils ne parlent donc point de liberté, mais de monopole. Ils rejettent l'intervention de l'Etat dans l'enseignement primaire, car que n'ont-ils pas dit contre le projet de loi de M. de Salvandy en faveur des instituteurs communaux? Certes, s'il y eût jamais une mesure juste et utile, c'est pourtant celle-là. Nous ne craignons pas de dire qu'elle ouvre une ère nouvelle à l'instruction populaire en France.

Tout en demandant la liberté pour eux, ils la refusent aux autres; car il n'y a pas de liberté sans égalité, et il n'y a pas d'égalité si les uns peuvent agir par voie d'association quand ce droit est interdit aux autres. Il faut donc que les articles 291 et 292 du code pénal soient largement modifiés, sinon complètement supprimés, si l'on veut sincèrement la liberté d'enseignement. Or, nous avons déjà demandé au *Journal de Rennes* de s'expliquer sur ce point, et l'on se rappelle sa réponse. Liberté pour les siens! Quant au reste, peu lui importe.

Maintenant, est-ce la peine de réfuter cette assertion: que la pension n'est qu'un remboursement des dépenses faites, et non un gain? Ce serait, en vérité, temps perdu.

(Progrès de Rennes.)

On écrit d'Alençon à l'Echo de Caen :

Monsieur, Vous savez que M. de Salvandy est venu à Alençon, et qu'il y a présidé à l'inauguration du collège royal, qui n'était encore il y a un mois qu'un collège communal. Le ministre a été magnifique en cette circonstance; il s'est grandi au moins de soixante et dix condées, et le croiriez-vous? il a fait un acte de courage bien remarquable; s'il n'était un haut dignitaire de la Légion d'Honneur, je demanderais pour lui la croix de chevalier.

Ah! Monsieur, quel trait, et qu'il a été sublime! Enregistrez-le, Monsieur; que s'il ne plaît pas aux journaux de Paris de le répéter, qu'au moins il soit connu du Calvados, de la Manche et de l'Orne, de tout le ressort de l'Académie de Caen.

Vous savez qu'à Sées il y a un évêque, un ancien capitaine de cavalerie qui a jeté l'épée et l'uniforme aux orties pour devenir prélat et quelque peu jésuite.

M. le recteur, l'abbé Daniel, passait par Sées pour se rendre à Alençon; en traversant la ville de l'évêché, il s'arrêta pour prier l'évêque de vouloir bien venir bénir le nouveau collège.

M. l'évêque s'y refusa, en disant à M. le recteur que l'esprit de l'ancien collège communal était mauvais, et que, bien que ce collège eût été fait royal, cet esprit ne disparaîtrait pas; il ajouta, dit la chronique, que si le collège d'Alençon était comme celui d'Argentan, il se ferait un plaisir de se rendre au vœu de M. le recteur. Vous savez que le collège d'Argentan est sous la direction d'un certain abbé Guernay, qui en fait une petite jésuitière.

M. le recteur ne put jamais vaincre la résistance du prélat, qui sans doute ne voulait pas asperger d'eau bénite une maison de pestilence.

Cette résolution de M. l'évêque n'était cependant pas inébranlable; car, ayant appris que M. de Salvandy était à Alençon, M. de Sées prit la poste et arriva en toute hâte dans cette ville, et à peine y était-il arrivé, qu'il demandait audience à M. le ministre.

En ce moment, un roulement de tambour se fit entendre, et un officier donna à haute voix lecture d'un ordre du jour du premier consul. Cet ordre du jour était celui-ci :

« Le premier consul écrit à sa garde (1).
» 22 floréal an X.

Le grenadier Gobain s'est suicidé par amour. C'était d'ailleurs un très bon sujet. C'est le second événement de cette nature qui arrive au corps depuis un mois.

Le premier consul ordonne qu'il soit mis à l'ordre du jour de sa garde qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme qu'à rester fixe sur la muraille d'une batterie. C'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu.

Aux premiers mots, Pierre Durand courut vers sa fille. Bien que plus éloignée que lui, elle avait tout entendu. On l'emporta mourante dans une maison voisine.

Un nouveau roulement de tambour annonçant la fin de l'ordre du jour tira Marie de son évanouissement.

— Mort! s'écria-t-elle, mort pour moi!... Gobain, j'étais ta fiancée, je devais être ta femme; reçois le serment que je fais ici de n'être jamais celle d'un autre.

Et elle retomba anéantie dans les bras de ceux qui l'entouraient.

Cette anecdote, dont tous les détails sont de la plus exacte vérité, m'a été racontée, il y a quelques années, par mon oncle, glorieux débris des guerres de la République et de l'Empire. Le vieux brave, que j'ai vu s'éteindre en prononçant le nom révérend de l'empereur, gardait dans un coin de sa mémoire bien des histoires semblables qu'il aimait à me dire les soirs d'hiver, et que je prenais toujours un grand plaisir à entendre.

Le récit de mon oncle m'avait vivement ému, m'intéressant involontairement à la pauvre Marie plus encore qu'au grenadier Gobain, victime de son attachement pour elle, et sachant du reste que le narrateur avait connu tous les personnages de ce drame de famille.

— Et Marie? demandai-je, que devint-elle?
— Je ne l'ai revue qu'une fois, dix ans plus tard, sous l'Empire, à Cherbourg... Elle était sœur de charité à l'hôpital militaire...

JULES BORDOT.

(1) Historique.

Mais celui-ci avait appris le refus de M. l'évêque, et voici, Monsieur, le mot qu'on prête à M. de Salvandy :

« Dites à M. l'évêque de Sées qu'un ministre du roi ne peut pas donner audience à un ministre du culte qui a refusé de bénir un établissement royal. »

Avais-je tort, Monsieur, de vous signaler le courage de M. le ministre? Que ces mots volent sur les ailes de la renommée! Je souhaite, Monsieur, qu'ils aillent à la postérité; les marques d'énergie de cette force sont rares chez M. le ministre de l'instruction publique.

Agréez, etc.

L.

On lit dans le Peuple Souverain de Marseille :

S'il est un spectacle affligeant, assurément c'est celui de voir nos soldats d'Afrique exposés sur nos places publiques à la pitié des passants. Les autorités militaires sont-elles déchargées de toute responsabilité envers les défenseurs de la patrie, du jour où la fièvre ne cloue plus les malades sur leur lit de douleur? Et lorsque, d'un bout de la France à l'autre, on s'efforce de faire disparaître la plaie hideuse de la mendicité, ceux de nos concitoyens dont la santé est si gravement compromise par les fléaux de la guerre et par le climat meurtrier de l'Afrique, seront-ils seuls exceptés des bénéfices des secours publics? Le gouvernement pense-t-il avoir acquitté toute sa dette envers le soldat invalide quand il l'a renvoyé en France? Quelle émulation pense-t-on inspirer à la jeunesse par cette coupable négligence? Le soldat invalide ne serait-il plus qu'un meuble inutile, une chose onéreuse? Nous sommes loin de croire que telle soit la pensée de notre administration locale; mais le reproche d'incurie que nous lui adressons ici n'est que trop justement fondé.

Dimanche dernier, à Marseille, deux militaires étaient assis sous une des guérites de la douane, à cette partie du port qui avoisine l'Hôtel-de-Ville. Pâles, défigurés par la maigreur, ils étalaient aux yeux des passants cet extérieur de souffrance si bien fait pour exciter la pitié. Mais ceci n'est pas encore le plus triste. Ces deux malades, dont la place eût été, ce semble, dans un hôpital militaire, mendiaient par l'entremise de ces femmes dont la sensibilité proverbiale se complait au scandale de la rue.

Nous laissons de côté la question d'inconvenance, car la dignité militaire est plus qu'outragée par des faits de cette nature, et ils sont fort nombreux à Marseille; nous demanderons seulement si messieurs du département de la guerre n'ont pas à leur disposition les sommes nécessaires à tous les besoins de l'armée. Dans ce cas, que l'on s'adresse aux chambres. Il n'est pas indigne de leur attention de donner quelques instants aux victimes de notre gloire.

Des vastes flancs du budget ne pourrait-on pas laisser tomber quelques pièces de monnaie pour le soulagement du soldat prolétaire, l'honneur de la France et la vie de ses enfants, deux choses graves dont la législature devrait prendre souci? Si nous interrogeons les souvenirs de l'Empire, nous ne trouverions pas sans doute des exemples de cette indifférence. Napoléon aimait le soldat; il faisait mieux, il vénérait la patrie.

INONDATIONS DE LA LOIRE.

Voici les tristes détails que nous apporte le *Journal du Loiret*; ils font pressentir d'affreux désastres et de nombreuses victimes dans une étendue de pays assez considérable.

On lit dans cette feuille :

Toute notre contrée est dans la consternation. Un horrible désastre vient d'arriver. Les levées de la Loire ont crevé à Sandillon et à Saint-Denis. Tout le val est submergé. Nous avons sous les yeux la même inondation qu'en 89.

Dès avant-hier on avait reçu des lettres qui annonçaient 4 mètres de crue à Roanne et 5 mètres à Cosne. Dès ce moment la Loire avait pris, à Orléans, des proportions considérables, et en vingt-quatre heures elle avait augmenté de plus de 5 mètres. Hier, à huit heures du matin, l'étiage de notre pont marquait 3 mètres 50 centimètres, à midi 4 mètres, à trois heures du soir 5 mètres, à quatre heures 5 mètres 50 centimètres, à six heures 5 mètres 70 centimètres, à huit heures 6 mètres, à neuf heures 6 mètres 50 centimètres, à dix heures 6 mètres 60 centimètres.

Dès ce moment une baisse subite a eu lieu. Le rabais a été de 50 centimètres en deux heures et a continué toute la nuit. Ce matin, à six heures, la Loire ne marquait plus que 6 mètres, et jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle s'est maintenue à cette hauteur.

Ce rabais provenait d'un nouveau désastre. Hier au soir, à dix heures, les levées crevaient à Saint-Denis et à Sandillon. Près la propriété de M. Bauguenaud, la levée était emportée sur une longueur de 100 mètres. En même temps un horrible craquement se faisait entendre sur nos quais; c'était le viaduc de Vierzon qui s'ouvrait sous la violence torrentielle du fleuve. Deux arches avaient croulé. Ce sont les deux arches les plus voisines du remblai.

En aval d'Orléans, la levée a crevé également à Saint-Pryvé sur une longueur d'environ 50 mètres.

En ce moment la Loire n'est plus un fleuve, mais une mer. Le val est devenu une immense nappe d'eau. De quelque hauteur qu'on observe l'horizon, on ne voit partout que de l'eau. Saint-Mesmin, Sandillon, Jargaux, Sandillon, toutes les communes du val sont littéralement submergées. Les routes sont interceptées. Il y a des maisons dans la campagne qui sont plongées dans plus de 5 mètres d'eau, d'autres qui ont tout à fait disparu. De toutes parts on demande des secours; mais le sauvetage est des plus difficiles. Il s'agit de diriger des barques à travers des jardins, des charmilles que l'eau recouvre. La pluie tombe à flots; le nombre des barques est insuffisant; les marins manquent; le danger est d'ailleurs partout, pour ceux qui sauvent comme pour ceux qui sont sauvés. On descend ces malheureux par les fenêtres à l'aide d'échelles et de cordages. Plusieurs maisons, battues par les eaux, ont croulé. On cite entre autres des maisons de Portereau, une des serres du Jardin-des-Plantes, les débris de la maison Transon et Dauvesse, rue Dauphine, et plusieurs maisons du val.

Dans la campagne, tous les habitants sont bloqués; les uns se réfugient dans les étages supérieurs; d'autres dans les greniers, d'autres enfin ne trouvent d'abri que sur les arbres ou sur les toits, qu'ils sont obligés de briser afin de trouver un point d'appui. Les tuileries de Saint-Mesmin sont, dit-on, englouties. Les vivres manquent. Au Portereau, les boulangers n'ont pu cuire. Partout c'est la désolation.

M. Rousseau, premier adjoint remplissant les fonctions de maire, a convoqué officieusement le conseil municipal pour deux heures de l'après-midi. Il s'agit d'une organisation de secours. M. Rousseau et son collègue M. Lafontaine sont les seuls administrateurs que nous ayons en ce moment à Orléans.

M. Rousseau a envoyé un exprès au ministre de l'intérieur pour lui demander des secours en marins et en bateaux. Les moyens de sauvetage manquent.

Hier, dès l'après-midi, le tocsin sonnait dans toutes les communes du val. Cette nuit le *saute-qui-peut* était général. Ça et là, sur le pont, sur les quais et dans la ville, ce sont des bestiaux que de pauvres paysans ont arrachés à la Loire et conduits devant eux; ce sont des familles tout entières presque nues, désolées, n'ayant plus aucunes ressources, et qui se sont sauvées à grand-peine de l'envahissement des eaux; des enfants en bas âge, des vieillards malades qui se trouvent sans abri.

Un grand nombre de nos concitoyens ont fait preuve d'un zèle et d'un dévouement admirables. Nous ne citerons aujourd'hui aucun nom, de peur d'oubli. Les détails nous manquent; mais déjà le peu de faits venus à notre connaissance sont navrants. Ce matin, au Portereau, on avait retiré d'une maison submergée une pauvre femme accouchée dans la nuit. On la met dans une barque, mais la barque chavire, et la malheureuse tombe dans l'eau; elle a pu être relevée. Dans la campagne, derrière le quai Tudelle, une barque arrive pour sauver un homme qui, monté sur la fenêtre de son grenier, appelait du secours; au moment où il allait descendre sur l'échelle qu'on lui avait présentée, la maison croule. Par un bonheur inespéré, cet homme est tombé dans la barque et en a été quitté pour des contusions. Un factionnaire, surpris par un éboulement, a été trouvé noyé dans sa guérite.

Deux heures. — Le désastre continue. La Loire croît de nouveau: elle a augmenté à peu près de 40 centimètres. Cela provient de ce que l'eau qui s'est jetée dans le val par la rupture des levées est maintenant plus élevée que le niveau de la Loire. On remarque 50 à 60 centimètres de différence entre le niveau du fleuve et le niveau des eaux qui s'accablent dans le val, faute d'écoulement. On peut juger par là du progrès de l'inondation qui, en certains endroits, est parvenue à 5 mètres d'élévation.

Les nouvelles du pays haut ne sont pas moins désolantes. Le 19, il y avait de l'eau dans les rues, à Nevers, et la campagne était submergée dans un espace de 4 kilomètres.

Nous apprenons que les ponts de Roanne, de la Palisse, de Châtillon sont emportés. Une culée du pont de Jargeau a également cédé. Les chaussées du canal d'Orléans ont été envahies.

Quant au Loiret, il fait maintenant jonction avec la Loire, qui n'est plus bornée que par le coteau de la Sologne.

Les remblais du chemin de fer de Vierzon, à partir de la levée jusqu'au pont de la route de Sandillon, sont, dit-on, emportés.

Depuis deux jours, les courriers de Lyon et de Toulouse n'ont pu arriver. A Orléans, toutes les affaires sont suspendues. La douane, la bourse, le tribunal de commerce, tout est fermé.

Il est impossible d'évaluer aujourd'hui l'énormité de la perte que le val de la Loire aura à supporter. C'est le désastre de toute une contrée.

Dans notre ville le deuil est général. La perte est incalculable pour nos agriculteurs, nos vignerons, et surtout pour notre industrie jardinière et horticole.

Le malheur est d'autant plus affreux qu'il vient frapper notre population dans une année déjà trop malheureuse. Nous appelons sur nos inondés la sollicitude du gouvernement.

Une souscription est ouverte dans nos bureaux.

Le conseil municipal s'est réuni aujourd'hui mercredi à deux heures. Vu l'urgence, il a arrêté à l'unanimité :

« 1° La réquisition par M. le maire de toutes les voitures publiques, bateaux, avirons et bateliers qu'il sera possible de se procurer.

» 2° La réquisition de pain chez les boulangers de la ville pour distribuer aux inondés.

» 3° La distribution de billets de logement pour les inondés sans abri.

» Le conseil charge M. le maire de l'exécution de cet arrêté et de toutes autres mesures qu'il jugera convenables, et de faire à cet effet toutes les dépenses nécessaires. »

M. de la Rouane a offert les fours des hospices pour la fabrication du pain.

M. Blot a offert également sa caserne militaire pour le logement des inondés.

Le conseil a arrêté la formation de deux comités pour seconder l'administration dans la distribution des subsistances et logements, et dans l'organisation des moyens de transport et de sauvetage. Ces comités se tiendront en permanence.

On lit dans le Courrier de Loir-et-Cher :

Hier, des courriers expédiés par les préfets du haut de la Loire ont annoncé au préfet de Loir-et-Cher qu'il fallait s'attendre à une crue effroyable de la Loire, et qu'il eût à prendre des dispositions en conséquence. Aussitôt l'autorité municipale de Blois, prévenue, a fait publier plusieurs fois cet avis dans la ville. Le soir, toutes les précautions nécessaires ont été prises; le bas de la ville et les quais ont été éclairés toute la nuit; chacun était à son poste. En effet, dans la nuit, la Loire est montée de trois mètres soixante centimètres à six mètres. Au moment où nous écrivons, le quai et le bourg Saint-Jean, la rue de la Foulerie, le bas de la Grande-Rue, le quartier du Pont-Vieux sont inondés. Par les soins de l'administration municipale, les bateaux en quantité suffisante satisfont partout aux besoins des habitants des quartiers submergés. Nous n'avons jusqu'à ce moment aucun accident à déplorer. Toutefois, quelques personnes qui habitent la partie du faubourg de Vienne opposée à l'île des Fainéants, et qui, malgré les instances des agents de l'autorité, n'avaient pas voulu abandonner leurs habitations, ont été cernées cette nuit par les eaux, et ce matin on les a trouvées réfugiées sur leurs toits, courant les plus grands dangers. Un gendarme s'est exposé pour les sauver, et il y est heureusement parvenu.

De mémoire d'homme nous n'avons pas eu une inondation semblable.

Tout le val entre Blois et Condé est inondé; les semences et la culture de ce beau val sont perdues.

Le *Courrier d'Indre-et-Loire* publie les avis envoyés à Tours par les maires de Nevers et d'Orléans pour prévenir de l'inondation. L'avis de Nevers porte qu'il y a une crue formidable de la Loire et de l'Allier, et qu'un faubourg de Nevers est inondé.

On lit dans le *Mercurie Séguisien* les renseignements officiels suivants sur les désastres occasionnés par la crue de la Loire :

« Arrondissement de Roanne. — Deux ou trois personnes ont péri. Quinze cents ont perdu leurs habitations, détruites au nombre de cent vingt environ. Mille sont logées et nourries à l'hôpital de Roanne et dans l'établissement de bienfaisance le Phénix. Les dommages matériels sont énormes pour l'Etat et les particuliers. La digue d'enceinte et la chaussée sont rompues. On ne communique plus entre Roanne et le Coteau qu'au moyen de bâtiments. Le canal de Roanne à Digoin est endommagé, mais beaucoup moins qu'on ne le pensait. Le fleuve a emporté un nombre considérable de bâtiments, chargés de vin, d'eau-de-vie et de houille. Le passage est interrompu à Pouilly par la dégradation de la chaussée, mais le pont est intact. Une arche du pont suspendu de Hégally est détruite. Depuis deux jours, les dépêches de Paris et les voitures publiques n'arrivent plus à Roanne.

« Commune de Balbigny. — Trente-huit maisons sont détruites. Une personne qui s'était suspendue à un arbre a dû périr sans pouvoir être secourue.

« Commune d'Epercieux. — Quarante-sept maisons sont détruites.

« Commune de Feurs. — Cinq voyageurs de la diligence de Clermont ont péri: le conducteur, un inspecteur des messageries, un jeune homme de 17 ans, une dame et un autre individu resté inconnu. Six autres personnes ont pu se sauver. Une fille de 18 ans a péri avec trois enfants confiés à sa garde. Le greffier du juge de paix, en allant relever les cadavres, est mort subitement. »

— On écrit de Roanne, 21 octobre, au *Mercurie Séguisien* :

« Nos malheurs sont immenses, et aucun récit ne peut donner une idée de tout ce qu'a souffert cette malheureuse ville.

» 125 maisons sont écroulées à l'heure qu'il est; 25 au moins tomberont encore.

» 1,500 à 2,000 individus sont sans asile, sans pain, sans vêtement; car aucun d'eux n'a pu sauver la moindre chose en sauvant sa personne et sa famille, tant le désastre a été soudain.

» La charité fait beaucoup, mais on a grand besoin de recevoir des secours du dehors. Tâchez d'émouvoir la générosité des habitants de Saint-Etienne en faveur de ces malheureux, qui toutefois ne sont pas les seuls à souffrir, car sur tout son trajet la Loire fait de nombreuses victimes.

» On travaille à faire rétablir nos communications avec vous, mais celles avec Paris sont interrompues dans le Bourbonnais. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de ce côté depuis trois jours; cependant un courrier venu de Moulins assure qu'on passera incessamment.

» L'Allier a fait, dit-on, autant de mal que la Loire. »

— On écrit de Monistrol (Haute-Loire) au même journal :

» Le vendredi et le samedi ont été épouvantables pour notre population; notre petit ruisseau de Brunel avait grossi et s'était élevé à une hauteur qu'on ne se souvenait pas lui avoir vue. On tremblait pour les maisons bâties sur ses rives.

» Le pont de Retournac a été emporté et a entraîné celui de Bas. La Loire avait plus d'un kilomètre de largeur. Le village de Bassot était complètement dans l'eau, qui s'élevait jusque sur les toitures des maisons; trois ont été enlevées par le fleuve. On voyait passer des vaches. Plusieurs individus ont péri; on n'en connaît pas le nombre. La propriété de M. Doguet, de notre ville, a énormément souffert, et le conducteur de la diligence rapporte qu'au moment où il passait le pont du Lignon, l'eau entraînait dans sa voiture, et qu'il

deux maisons près de celle de M. Doguet, dont le premier étage était déjà envahi. La maison du pontonnier de Bas a...

Chronique.

vendredi, pendant la représentation de *la Biche au Bois* Grand-Théâtre, un spectateur placé aux quatrième galeries est tombé subitement d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Emporté aussitôt hors de la salle, il a été déposé dans le...

Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, le nommé (Pierre), ouvrier vannier, étant ivre, est venu faire une scène scandaleuse chez son beau-frère, le sieur Béjui, chef d'atelier, Puits-du-Sel, 116, prétextant que ce dernier avait donné asile à une femme, qui l'a quitté depuis long-temps pour son incontinence...

Le 61^e de ligne, qui est aujourd'hui en garnison à la Guillois, a pris part à tous les actes de guerre accomplis dans la province de Constantine depuis 1839. Les expéditions des Haractas, des Zerzedas, de Collo et des Hanienchas en 1843, de Nails et de la Kabylie, à Sétif, en 1846, ne se sont pas accomplies sans que le 61^e de ligne y portât son drapeau, sans qu'il n'ait, par des actes nombreux de courage, les citations au bulletin, et la haute estime de ses compagnons d'armes.

Nous lisons dans un journal de la localité : Nous apprenons avec un véritable plaisir que le projet d'un chemin d'hiver ne sera bientôt plus à l'état d'idée. La réalisation n'est pas seulement certaine, mais sera de plus très prochaine. Nous espérons annoncer, sous peu de jours, que les ouvriers sont en œuvre.

Le n° 1332 du *Bulletin des Lois* promulgue une ordonnance du roi, donnée au palais de Neuilly le 8 septembre dernier, portant promulgation de 569 brevets d'invention. Le département du Rhône est représenté, sur cette longue nomenclature, par les notices suivantes :

- 1^o Déornes (Alphonse-Clément), amélioration dans la production des cubilots et hauts-fourneaux au coke, au bois, à la tourbe, etc. ;
- 2^o Chipier, système de ponts mécaniques à parements en bois et mastics perméables et imperméables ;
- 3^o Eppel (Gaspard), application d'un principe de physique à des bœniers, sans évaporation ;
- 4^o Lachomette (Prosper), composition dite *paragaz*, servant à graisser les robinets, grenouillères et autres appareils à gaz ;
- 5^o Philibert, système de pliage des chaînes imprimées et des gaz ;
- 6^o Duchamp (Pierre), système de parapluie brisé, pour se mettre dans la poche à la minute ;
- 7^o Coignet (Jean-Baptiste), système de chariot délayeur, applicable au curage des fosses d'aisance ;
- 8^o Duchamp (Pierre), canne brisée, pour être mise dans la poche dix fois dans une journée ;
- 9^o Pons (Antoine), acide gallique, dit *acide gallique* ;
- 10^o Ratignier (Jean) fils, moulin à broyer l'indigo dans la teinture ;
- 11^o Jacob (Jean-Baptiste), chaudière d'ébullition doublée à l'intérieur ;
- 12^o Vernay (Simon) et Bertenet, système de scie locomobile ;
- 13^o Bussac (Pierre), système de fabriquer les matelas ;
- 14^o Gonnat (Pierre), broches à suspension pour le pliage des cartons des métiers à la Jacquard ;
- 15^o Guthmann (Paul), système de billard, dit *billard* ;
- 16^o Haour (Joseph) et Harel (Adon-Siffroy), système applicable aux chemins de fer pour les convois de voyageurs ;
- 17^o Leblanc (François-Alexandre Sébastien), montre à remontage indépendant ;
- 18^o Richarme (Benoît), système de verre à vitre *Richarme* ;
- 19^o Altard (François-Joseph), modification aux appareils de distillation de la houille pour en extraire le gaz ;
- 20^o Muller (Louis), clarinette basse complète ;
- 21^o Fournier (François), moyen mécanique de polir le verre à l'eau ;
- 22^o Roget (Jean), Comarmond (Marie-Ambroise), Calvet (Hercule - Ferdinand-Pierre) et Bertin (Gabriel), procédé de tissage.

La navigation vient de conquérir une grande étendue de rivages sur la Haute-Saône. Un service régulier de bateaux à vapeur est maintenant en activité au dessus de Châlon, et permet de voyager sur cette voie depuis Gray jusqu'à Lyon. Le trajet de Gray à Châlon se fait en dix heures. Les bateaux partent tous les jours de Châlon-sur-Saône et les jours impairs de Gray. MM. Forest, Genet et Genet sont à la tête de l'entreprise.

Les vigneronns de la Bourgogne, qui ne comptent pas moins de 100,000 hectares de vignes, ont vu leur produit de 1846 de 1811 dits de qualité, appellent déjà les produits de la dernière récolte vins de qualité, en l'honneur de la découverte de M. Leverrier.

Nous croyons savoir que, parmi les membres de l'administration du chemin de fer qui, ces jours derniers, ont visité la ligne de Châlon, l'un des plus compétents a exprimé des doutes sur la solidité des remblais qui se trouvent à la hauteur de Morey. Par suite, il aurait été convenu qu'aucune opération de sûreté ne serait négligée. (*Courrier de la Côte-d'Or.*)

Le conseil municipal d'Alais vient de prendre une résolution importante. La ville accepterait la proposition que lui a faite M.

Theule de se charger de l'usine du Moulin-Neuf à 120,000 fr., et de s'engager à élever jusqu'au plateau de la Maréchale, au moyen de ce moteur, l'eau nécessaire aux besoins de la population. La concession aurait lieu pour une durée de quarante-cinq ans, moyennant une rétribution annuelle de 10,000 fr., la ville se réservant la faculté de rachat en tout temps et d'augmenter le nombre des bornes-fontaines jusqu'à l'emploi total de l'eau élevée, à mesure que ses ressources ou ses besoins s'accroîtront.

L'entrepreneur ferait élever sur la Maréchale un vaste château d'eau, et établir dans l'enceinte de la ville vingt-cinq bornes-fontaines débitant chacune un ponce fontainier d'eau, ce qui produirait une moyenne de cent soixante litres par jour et par ménage. Il aurait la faculté de disposer de l'excédant des eaux envers les habitants qui en voudraient acquérir des fiets pour leur service particulier.

Cette mesure permettrait à la ville de disposer incontinent d'un capital considérable resté depuis long-temps improductif, de l'appliquer à des améliorations vivement désirées, et de fournir à tous les quartiers de la ville les eaux dont quelques-uns étaient entièrement privés.

Spectacles du 25 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — Grand concert donné par M^{lle} Milanollo. CELESTINS. — 1^o Mon Voisin. — 2^o Charles VII. — 3^o Boquillon.

Nouvelles diverses.

La cour royale de Rouen vient de décider que les compagnies de chemins de fer ne peuvent être assimilées aux administrations publiques, même en ce qui concerne les réclamations des particuliers à raison des objets dont ils ont confié le transport aux compagnies ; que, par suite, c'est au siège principal de la société, et en la personne de l'associé délégué par les statuts, que doivent être délivrées les assignations.

Le tribunal civil de Soissons a décidé, dans une de ses dernières audiences, que l'art. 15 de la loi du 25 ventôse an XI sur le notariat exige que les renvois et apostilles insérés dans les actes dressés par les notaires soient signés et paraphés tant par les notaires que par les parties, à peine de nullité des renvois et apostilles, et d'une amende contre les notaires.

L'Académie des Sciences morales et politiques a entendu avec un grand intérêt, dans sa dernière séance, la lecture d'un mémoire de M. le docteur Loir sur la nécessité de faire faire à domicile la constatation des naissances.

Un essai de ce genre a déjà eu lieu à Douai, et il a eu, dit-on, de très bons résultats. On assure qu'en conséquence le conseil-général de la Seine pressera la réalisation des vœux exprimés l'année dernière à ce sujet.

Il résulte d'une communication faite par M. Payen à l'Académie des Sciences, dans sa dernière séance, que les betteraves sont atteintes, dans tout le nord de la France, d'une affection contagieuse qui présente les plus grandes analogies avec la maladie des pommes de terre dont on a tant parlé.

Les premiers symptômes de la maladie se manifestant toujours par des taches sur les feuilles, M. Payen conseille de procéder, dans le plus court délai possible, à l'arrachage des champs de betteraves qui offriraient ce caractère précurseur de l'infection.

Un accident est arrivé sur le chemin de fer du Sud, en Autriche. Le convoi de Gratz à Marbourg a dévié des rails à la station de Carlsdorf ; la locomotive et le tender sont tombés. Un chauffeur et un aide-ingénieur ont été tués presque sur le coup, et cinq voyageurs légèrement blessés.

Le procès des détenus polonais, à Berlin, ne commencera pas avant Pâques prochain. Le procureur-général n'aura pas terminé ses travaux avant quatre ou cinq mois.

Une émeute, fomentée par les conservateurs, vient d'éclater à Berne, dont le gouvernement est radical ; elle avait pour prétexte la question des subsistances. Le gouvernement l'a comprimée sans effusion de sang.

La police d'Amiens, dit le *Journal de la Somme*, vient d'arrêter un bedeau de l'église de Saint-Leu pour attentat à la pudeur sur deux petites filles de neuf à dix ans environ.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

MADRID, le 16 octobre. — Il pleut des croix ; il pleut des décorations ; il pleut des titres ! A quand donc le déluge qui emportera tous nos *situacioneros* ? Espérons qu'il ne se trouvera pas alors de Noé parmi eux pour en renouveler et perpétuer la race. Pour nous, démocrates, nous avons dès à présent plus d'une action de grâce à offrir à tous ces gens-là. Ils nous rendent en effet plus d'un service en déversant à pleines mains un ridicule indélébile sur les cordons, chamarrures et dignités de toute nature. Qui donc, je vous le demande, Français ou Espagnols, aura le front de s'enorgueillir de votre Légion-d'Honneur en voyant le grand cordon ramassé par l'ex-garde du corps Munoz dans l'alcove de Marie-Christine ? Qui osera tirer vanité d'un titre en apercevant un enfant de dix mois baver sur son diplôme de grand d'Espagne de première classe et de duc de Sainte-Isabelle ?

Au milieu de ces burlesques décorations jetées à des hommes tout aussi burlesques quand ils ne sont pas pires, notre cour n'a pas trouvé le temps de penser à l'amnistie. On en cherche vainement des traces chaque matin dans la *Gaceta* ; nos *situacioneros* eux-mêmes s'en indignent ou du moins feignent de s'en indigner tout haut. On dit à ce propos qu'Isabelle a refusé de signer un projet d'amnistie insignifiante que lui présentait le nouveau grand-cordon de votre Légion-d'Honneur Isturiz, et qu'elle lui a témoigné le désir d'accorder une amnistie de laquelle la famille de don Carlos et Cabrera seraient seuls exclus ; mais qu'Isturiz s'y était décidé refusé, alléguant pour prétexte les dangers qui pourraient en surgir. Croyez-en ce qu'il vous plaira ; pour moi, je n'ai aucune confiance dans les intentions de la cour : le sang des Bourbons ne saurait mentir à son origine.

En attendant l'amnistie qui ne vient pas et dont seuls auraient besoin ceux qu'on prétend devoir la donner, les nouveaux époux cherchent à se distraire à l'aide de pérégrinations, passant alternativement de l'Escorial à la Granja et de la Granja à l'Escorial. Le duc d'Aumale part lundi pour retourner en France, et quant au duc de Montpensier et à l'infante, la chronique de cour prétend que leur départ semble fixé au 28.

Nos *free traders* n'ont pas voulu rester en arrière des vôtres ; ils sont de bons compères, s'ils ne sont pas des dupes. Ils ont donné un grand banquet à l'Anglais Cobden qui n'a pas manqué, ici comme à Paris, de faire de la propagande... au profit de l'Angleterre. Nos *free traders* à courte vue ne veulent ou ne peuvent pas comprendre qu'abolir *ex abrupto* toutes nos douanes en faveur de l'Angleterre, ce serait tout bonnement nous livrer à

elle pieds et poings liés et en devenir une espèce de colonie à l'instar du Portugal. Notre intérêt bien entendu, m'est avis, consiste à nous rapprocher de plus en plus du Portugal et de la France, et à conclure avec vous non pas seulement un bon traité de commerce, mais bien une union douanière complète.

On s'attend à voir paraître dans la *Gaceta* d'un de ces jours le décret portant dissolution des cortès ; les élections auraient alors lieu vers la fin de novembre. Mais que d'événements d'ici à cette époque peuvent apporter de radicales modifications au *statu quo* !

Le vieux duc de Saragosse, qui doit son titre à sa courageuse défense de cette ville contre vos armées impériales, vient de perdre le commandement des hallebardiers. Cette destitution a produit ici une sensation fort vive. On s'explique difficilement les motifs qui ont pu déterminer les ministres à traiter ainsi un vaillant.

J'allais oublier de vous dire un mot d'une souscription qui prouve, croyez-le bien, beaucoup de défiance de notre part, et peut-être plus contre votre gouvernement, mais qui n'est pas foncièrement hostile à votre nation. Cette souscription a pour objet d'élever un monument dans les champs de Baylen, au lieu même où le général Dupont livra plus de 20,000 de vos soldats au général Castanos. Le maximum de l'offrande est de 400 réaux. Dès le premier jour la liste a été couverte de noms parmi lesquels figurent au premier rang les généraux Serrano, Cotoner, Portillo, les Concha, Cordoba, Beltran de Lis, et une foule d'autres sénateurs, députés, ex-ministres, appartenant à la plupart au parti conservateur.

Je ne sais rien de positif sur l'état du Portugal, les communications de Lisbonne et d'Oporto avec Madrid étant interceptées depuis plusieurs jours, par suite, à ce que l'on croit, de soulèvements qui auraient eu lieu contre la réaction opérée par la cour. Les dernières nouvelles arrivées de Lisbonne sont loin de représenter la contre-révolution comme pleinement triomphante. César Vasconcelhos, José Esteban et d'autres patriotes ont réuni quelques forces autour d'eux. On ajoute qu'une partie du 4^e régiment de cavalerie est allée se joindre à Vasconcelhos.

Si le fait est vrai, tout espoir n'est pas perdu même à Lisbonne. Au reste, le rôle joué dans toute cette intrigue de palais par le duc de Palmella et le comte de Bomfin témoigne de leur part ou trahison flagrante, ou imbécillité complète, ou couardise sans pareille. Il n'y a que le choix entre ces trois qualifications. Quant à Maria da Gloria et son mari, Fernando Cobourg, leur conduite a été ce qu'on pouvait en attendre, c'est-à-dire aussi réactionnaire qu'effrontée. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

Le décret d'amnistie tarde toujours à être publié. On a probablement voulu réserver cette publication pour le jour du départ de M. de Montpensier.

« Nous savons positivement, dit la correspondance ministérielle, que l'amnistie s'étendra à tous, jusqu'au grade de colonel inclusivement dans l'ordre militaire, et jusqu'au titre de chef politique dans l'ordre civil. Seront exceptés uniquement ceux qui auront été investis de commandements par les juntes révolutionnaires. S. M. se réserve le droit de rouvrir à ces derniers les portes de la patrie quand les circonstances le permettront. »

ITALIE.

Le pape vient, si l'on en croit la *Gazette des Postes de Francfort*, d'autoriser l'établissement d'un journal qui pourra rendre compte par extraits des affaires plaidées devant les tribunaux en publiant les pièces de la procédure. Jusqu'à présent la procédure devant les tribunaux avait été secrète.

N'est-ce pas encore là un de ces nombreux projets qu'on prête au pape, l'homme le plus riche des Etats-Romains, jusqu'à présent, en intentions ?

Quoi qu'il en soit, la publicité, large et non restreinte, des faits et des débats judiciaires, est aussi nécessaire en Italie, dans les états du pape, qu'elle le serait en Espagne. A Rome, cela est bien connu, la justice se vend effrontément, et chacun sait d'avance ce que lui coûtera le gain d'un procès. Aussi, les pauvres savent-ils d'avance ce que les juges leur réservent.

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 octobre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 82 67 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 70. Pendant près d'une heure le 3 0/0 est resté offert à ce prix ; puis, dans l'espace de quelques minutes, il est tombé à 82 55. Cette baisse si rapide n'avait pour cause que le bruit qui s'était répandu que les fonds anglais, qui, jusqu'à ce moment, n'étaient pas connus, étaient arrivés en baisse de 1/8 0/0. Jusqu'à la clôture, le 3 0/0 est resté stationnaire à 82 60, mais plus demandé qu'offert, et il a fermé au parquet à ce prix.

Dans la coulisse, il est resté demandé à 82 62 1/2. Les affaires ont été moyennes. A quatre heures, les fonds anglais du 20 n'étaient pas encore connus.

Toujours de la baisse dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	82 70	Versailles (rive droite) ..	410 »
Quatre pour cent	» »	— (rive gauche) ..	270 »
Quatre et demi pour cent ..	» »	Paris à Orléans.....	1242 50
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	920 »
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	» »
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	222 50
Cinq pour cent belge.....	102 1/4	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent napolitain ..	» »	Orléans à Bordeaux.....	552 50
Récépissés Rothschild ..	102 »	Amiens à Boulogne	470 »
Cinq pour cent romain.....	102 3/8	Montreau à Troyes.....	355 »
Trois pour cent espagnol ..	» »	Chemin du Nord	682 50
Banque de France.....	3480 »	Dijonne et Fécamp.....	355 »
Comptoir Ganneron.....	» »	Paris à Strasbourg.....	495 75
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	502 50
Caisse Lafitte.....	1220 »	Paris à Lyon.....	517 50
Obligations de Paris.....	1590 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.			
Saint-Germain.....	1070 »	Bordeaux à Cette.....	» »
		Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	885 75	886 25
prime d. 10.	»	»	»	»	895	»
Paris à Orléans ..	»	»	1250	1254 25	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	1257 50	»
Paris à Rouen ..	»	»	920	»	920	»
prime d. 10.	»	»	922 50	»	950	927 50
Orléans à Vierzon.	»	»	585	»	585	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	595
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes ..	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	685	686 25	685 75	686 25
prime d. 10.	»	»	»	»	688 75	692 50
Paris à Lyon ..	»	»	»	»	517 50	»
prime d. 10.	»	»	518 75	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

vendue à la librairie DORIER, rue Puits-Gaillot, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (1571)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

VENTE FORCÉE.

Mardi prochain vingt-sept octobre 1846, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en secrétaires, table de jeu, fauteuils, chaises et canapés foncés en crin, tables, glaces, guéridon, bois de lit, vaisselle, etc. (1729)

VENTE APRES DÉCÈS.

Lundi vingt-six octobre, à onze heures du matin, rue Dumont, n. 12, à la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, tels que lit, table, chaises, hardes, trousseau, dépendant de la succession de dame Isabeth Bottier, veuve Engevin. (3033)

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n^o 47.

CAPITAUX A PLACER.

500,000 f. par fractions de 5,000 à 100,000 f., moyennant hypothèque dans le département du Rhône.

S'adresser audit M^e Morand. (4036)

A vendre au taux de cinq pour cent.

1^o Maison située à Lyon, à l'angle d'une place et d'une rue, au centre de la ville, dans le quartier le plus fréquenté, du prix de quatre-vingt-cinq mille francs.

2^o Autre Maison du prix de trente-cinq mille francs.

Nombreux capitaux à placer.

S'adresser à M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 9. (3872)

A VENDRE ou A LOUER Une machine à vapeur de la force de six chevaux, avec bâtiments convenables pour différentes industries, sis à vingt-quatre kilomètres de la ville de Lyon.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jusieu, n. 8, à Lyon. (4327)

A VENDRE pour cause de départ. — La pompe anglaise, élevant l'eau de toute profondeur, sera vendue jeudi 29 courant, à onze heures du matin, dans la salle des commissaires-priseurs, place Port-du-Temple, n. 42. (4356)

S'adresser à M. Auguste Gerin, place Louis XVI, n. 5, aux Brotteaux, ou à M. Jean Gerin, boulanger, rue Pont-l'Évêque, à Vienne. (1046)

AVIS ASSORTIMENT D'OIGNONS A FLEURS de Hollande, de divers genres, nouvellement reçus; semences de pommes de terre, graines potagères et de fourrage, etc., dans le magasin place de la Platière, n. 7, à Lyon. (1566)

A LOUER de suite. — Six pièces agencées, propres pour appartement ou magasin, rue des Capucins, n^o 24, au 1^{er}. — Prix : 1,500 f. S'adresser au portier. (4336)

A LOUER de suite, à un grand rabais, rue des Capucins, n. 7. — Grands magasins décorés et agencés pour fabrique ou commission. S'adresser au portier. (4339)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remis.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

PONT DE BEUCAIRE. MM. les actionnaires sont prévenus que les vingt actions à amortir ont été désignées par le sort en assemblée générale du 17 courant à Bordeaux. Ce sont les numéros 266, 271, 350, 500, 575, 663, 666, 667, 831, 861, 864, 1002, 1011, 1107, 1307, 1375, 1446, 1509, 1578, 1588, qui seront remboursées, à partir de ce jour, chez MM. Jean Bontoux et C^e, 19, port Saint-Clair, à Lyon. (1577)

ON DEMANDE des jeunes gens pour être employés dans une administration. S'adresser, de neuf à deux heures, chez M. Lemarchand et C^e, place de la Préfecture, 9, à l'entresol, à Lyon. (4353)

AVIS M. VARIN a l'honneur de prévenir le public que, par ordre de M. le maire, il n'y aura plus de marchands ambulants sur le chemin du Cimetière, et qu'il tient toujours son établissement d'objets de piété pour orner les croix et les sculptures. Il vient de recevoir de Paris un très grand assortiment de couronnes et de niches, ce qui le met à même de pouvoir les livrer à bon marché. Son magasin est situé place de l'Antiquaille, au coin du chemin de Fourvières. (4357)

BAINS SAINT-JEAN, Rue Saint-Etienne, près la Cathédrale. Il y a dans cet établissement bains d'eau, bains russes ou de vapeur, douches chaudes et froides. On peut y suivre le traitement hydrothérapique (le maillot, les grosses et petites douches, les bains de siège et de pieds). Les malades qui voudraient y être à demeure trouveront des chambres dans la maison. Il y a un pédicure. (4335)

AVIS M. Pion a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de la rue de l'Arbre-Sec rue Clermont, 28. La renommée de cette chaussure, garantie double usage, est aujourd'hui reconnue par ses nombreux clients. (4343)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la Mia Pazzia nelle Carceri, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (5754)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

De SOLLIER & FALCOT,

Brevetés (sans garantie du gouvernement).

Magasin à Lyon, rue des Célestins, 6. — Usine au Pont-de-Vassieux, près Lyon.

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES, ARTICLES DE VOYAGE ET DE CHASSE, ETC., ETC.

Par de nouveaux procédés ces fabricants sont parvenus à donner à leur tissu la souplesse recherchée depuis si long-temps. Leurs manteaux, garantis d'une imperméabilité parfaite, ne comportent aucune odeur avec eux. — Vente en gros et demi-gros à des prix très modérés.

BACHES ET TOILES IMPERMÉABLES POUR WAGONS, BATEAUX, VOITURES, ETC., ETC.

Ces bâches résistent au plus grand froid comme au soleil le plus ardent; elles sont entièrement imperméables et d'une durée double de toutes celles connues jusqu'à ce jour. — VENTE ET LOCATION (1535)

TABLETTES LAROQUE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes: 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, Jozeau, rue Montmartre, 161; à Lyon, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Vaise, Simon; à Villefranche, Ayot; à Givors, Lime; à St-Etienne, Rigolot, rue de Foy, 15; à Rive-de-Gier, Rigaud; à Mâcon, Voituret; à Châlon, Paquelin; à Vienne, Mermel; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPARILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n^o 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, sueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute créte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon. (4495)

Magasin des 25,000 Robes

Quai Saint-Antoine, 14.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 18,000 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

AVIS M. Angelo Frignani, auteur de la *Mia Pazzia nelle Carceri*, après avoir résidé à Mâcon pendant de nombreuses années, vient s'établir à Lyon, où il continuera à donner des leçons de langue et de littérature italiennes, soit en ville, soit chez lui, place de la Préfecture, n^o 16, au 4^e. (4347)

PONT DE BEUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que les vingt actions à amortir ont été désignées par le sort en assemblée générale du 17 courant à Bordeaux. Ce sont les numéros 266, 271, 350, 500, 575, 663, 666, 667, 831, 861, 864, 1002, 1011, 1107, 1307, 1375, 1446, 1509, 1578, 1588, qui seront remboursées, à partir de ce jour, chez MM. Jean Bontoux et C^e, 19, port Saint-Clair, à Lyon. (1577)

ON DEMANDE des jeunes gens pour être employés dans une administration.

S'adresser, de neuf à deux heures, chez M. Lemarchand et C^e, place de la Préfecture, 9, à l'entresol, à Lyon. (4353)

CHAUSSURE LYONNAISE

sans coutures

BREVETÉE (sans garantie du gouvernement).

M. Pion a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de la rue de l'Arbre-Sec rue Clermont, 28.

La renommée de cette chaussure, garantie double usage, est aujourd'hui reconnue par ses nombreux clients. (4343)



PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement).

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoiqu'aussi légère et élégante que celle ordinaire, non-seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez J. Monnier, bottier, place Saint-Vincent, 8, à Lyon. (1085)

SERVICE DE LYON A PARIS

PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA LOIRE

ET LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Départ de **Digoin** tous les jours à cinq heures du matin (*Correspondance directe*);

De **Lyon** à midi, bureau des Maîtres de Poste et C^e, quai de Bondy, 148.

A **Mâcon**, chez M. Topenot, bureau des Diligences de Moulins. (1084)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE,

au moyen d'un système breveté

(Sans garantie du gouvernement).

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat des dites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n. 2, au 2^{me}, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)

COMPTABILITÉ COMMERCIALE

Et Science de la Banque

PROFESSÉES PAR

M. NORDHEIM.

Ce cours s'ouvrira au commencement du mois de novembre prochain.

Le professeur prendra cinq à six élèves de quinze à dix-huit ans, qu'il s'engage à placer très avantagieusement après avoir fini leurs classes chez lui.

S'adresser rue Clermont, 9. (4328)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — UN FONDS DE CAFÉ-CABARET bien situé et très ancien. Location de 300 f. — S'adresser à M. Chancel, rue de la Citadelle, 5, à la Croix-Rousse. (4348)

A vendre à l'annable.

GRANDE ET BELLE MAISON à 200 mètres de l'une des stations du chemin de fer de Dijon à Lyon, avec cours, jardins, eaux vives et belles dépendances, le tout de la contenance de sept hectares et clos de murs neufs. Cette propriété convient parfaitement, soit comme habitation de luxe, soit pour un établissement religieux.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e Mugnier, notaire à Dijon, rue Proudhon, 22. (4345)

A VENDRE. Fonds de Café, dans le quartier des Terreaux, possédant une bonne clientèle. — Prix : 3,500 f. S'adresser au café Philly, cours de Brosses, n^o 6, à la Guillotière. (4349)

AVIS UN HOMME

connaissant le commerce et la tenue des livres désire un emploi quelconque; il ferait la place, au besoin, à la commission ou à appointements fixes. Il donnera tous les renseignements désirables.

S'adresser chez M. Rumilleux, cafetier, quai Bon-Rencontre, 73. (4352)

HUILE ESSENTIELLE DE POIVRE CUBÈBE,

D'Édouard BOUIS, pharmacien à Perpignan.

Cette préparation est la seule à laquelle on puisse ajouter toute confiance pour la guérison prompte et radicale des maladies des voies génito-urinaires (flueurs blanches, gonorrhées, hémorrhagie, etc.).

Seul dépôt chez MM. Revol et C^e, droguistes, quai d'Orléans, 31. (1534)

AVIS. MM. les voyageurs sont prévenus qu'un

service par bateau à vapeur est établi entre **Gray** et **Châlon-sur-Saône** depuis le 10 octobre 1846.

Le trajet s'effectue en dix heures.

Les départs ont lieu :

De **Gray**, à six heures du matin, les jours impairs ;

De **Châlon**, à cinq heures du matin, les jours pairs.

Le prix des places est fixé :

6 fr. les premières ;

4 fr. 25 c. les secondes.

Correspondance avec les voitures publiques de Dôle, Besançon, Belfort, Strasbourg, Dijon, Langres, Chaumont, Jussey, Vesoul, Epinal, Nancy, Metz, etc.

S'adresser :

A **Gray**, à MM. Forest frères, sur le port ;

A **Lyon**, à M. P. Burnet, gare de Vaise ;

A **Châlon**, à M. Genet-Comte, quai Napoléon. (4355)

MÉDAILLE D'HONNEUR

DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle